

SOEURS DU SAUVEUR

257, promenade Enfield
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 1B6

le 3 février 1981

Support

A Messieurs les Membres du Comité Mixte
du Sénat et de la Chambre des Communes
sur la Constitution du Canada
Edifices du Parlement
Ottawa, Ontario, K1A 0A2

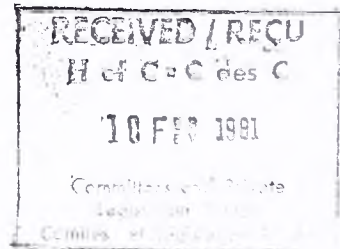
Chers Messieurs,

Après un examen de revision de la charte canadienne des droits et libertés, nous, les Soeurs du Sauveur, désirons exprimer notre déception et notre profonde inquiétude à l'égard de la protection, dans l'avenir, des droits et privilèges réservés aux écoles séparées catholiques romaines financées par l'Etat, à qui l'on a reconnu des droits et des privilèges depuis la création du pays en 1867. Voilà pourquoi nous appuyons très fortement le mémoire préparé par l'Association Canadienne des Commissaires des Ecoles Catholiques, mémoire qui a été présenté au Comité Mixte Spécial du Sénat et de la Chambre des Communes le jeudi, 4 décembre 1980 et demandant trois modifications à apporter aux articles 24, 36 et 50.

Nous sommes convaincues, Messieurs les Membres du Comité Spécial, que vous ferez tout en votre pouvoir pour défendre les intérêts des écoles catholiques.

Sincèrement vôtres,

Les Soeurs du Sauveur



Blandine Chaput, s.d.s.
Supérieure générale